



## Conseil du développement industriel

### Cinquante-deuxième session

Vienne, 25-27 novembre 2024

Point 4 e) de l'ordre du jour provisoire

### Mobilisation de ressources financières

## Point sur l'élaboration du projet de lignes directrices stratégiques sur les partenariats et la mobilisation de ressources

### Rapport du Directeur général

Le présent rapport contient des informations sur l'élaboration du projet de lignes directrices stratégiques sur les partenariats et la mobilisation de ressources demandé par le Conseil dans sa décision [IDB.51/Dec.5](#).

## I. Introduction

1. Par sa décision [IDB.51/Dec.5](#), le Conseil du développement industriel a prié le Directeur général d'établir, en concertation avec les États Membres, un projet de lignes directrices stratégiques sur les partenariats et la mobilisation de ressources, et de le lui présenter à sa cinquante-deuxième session.

## II. Processus d'élaboration

2. Les services chargés des relations avec les partenaires financiers, des partenariats public-privé et des institutions financières internationales ont établi un premier projet de lignes directrices stratégiques à partir des orientations fournies par les organes directeurs de l'ONUDI sur le travail du Secrétariat dans leurs décisions. Dans le cadre du processus d'élaboration se tiendront également, lors d'une réunion d'information prévue le 23 octobre 2024, des consultations avec les États Membres qui seront éventuellement suivies d'échanges bilatéraux.

3. Le projet de lignes directrices stratégiques sera présenté au Conseil à sa session en cours dans le document publié sous la cote IDB.52/CRP.5.

Pour des raisons de durabilité, le présent document n'a pas été imprimé. Les membres des délégations sont priés de bien vouloir se référer aux versions électroniques de tous les documents.



### **III. Mesure à prendre par le Conseil**

4. Le Conseil est invité à prendre note des informations figurant dans le présent document.
-